

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2010

M. le Maire ouvre la séance.

« Avant de commencer ce conseil municipal, je vous propose que notre assemblée s'associe à l'hommage rendu cet après-midi à Villiers à Mme Aurélie FOUQUET, policier municipal, victime de la violence inacceptable d'un commando de braqueurs qui n'ont pas hésité à faire usage d'armes lourdes. Dès les événements connus, j'ai transmis les condoléances de la ville de Champigny au Député-Maire de Villiers comme à la famille. Cet après-midi, la municipalité était représentée aux obsèques.

Je vous propose donc d'observer une minute de silence. »

Minute de silence.

M. le Maire donne ensuite la parole à Mme KENNEDY.

Intervention de Mme KENNEDY.

« Chers collègues, nous nous retrouvons ce soir dans un aménagement exceptionnel de notre salle du conseil municipal qui est devenue, pour quelques semaines, un lieu d'exposition du travail artistique réalisé par Michel COSTIOU.

Qui est Michel COSTIOU ? Tout d'abord, vous avez devant vous, sur chacun de vos pupitres, une œuvre graphique. Vous avez aussi 13 silhouettes du même bleu que les sièges. A l'occasion de la douzième biennale du CRAC, exposition de peintures de Champigny, nous avons fait le choix de donner une carte blanche à Michel COSTIOU. Depuis plusieurs années, cet artiste connu et reconnu participe à l'activité culturelle de notre ville. Plus particulièrement ces 4 dernières années, son festival d'art éphémère, ses magnifiques réalisations restent en mémoire. Travaillant sur différentes formes d'expression (danse, théâtre), Michel COSTIOU a accompli un travail de reportage graphique original et inédit sous forme de dessins et de structures graphiques mobiles avec la participation active des agents communaux de Champigny. Les œuvres que vous pouvez admirer sur l'ensemble des tables et qui sont reproduites sur les verres - chacun d'entre vous a une reproduction sur les verres qui sont mis à votre disposition - représentent une palette de métiers composant notre service public communal. Elles ont été créées à partir des représentations de chaque agent sur ses missions et son cœur de métier. Et ce travail artistique défend et souhaite militer à sa façon pour le service public. Ainsi, Michel COSTIOU a-t-il voulu inscrire son talent dans la démarche portée depuis plusieurs mois par la municipalité et M. le Maire visant à interroger et à rencontrer les

personnels, à valoriser le service public communal et plus généralement d'ailleurs tous les services publics de proximité qui sont, nous le savons, remis en cause ces dernières années. Ces œuvres seront donc exposées jusqu'au 31 mai.

Aussi, je vous demande de bien vouloir poser à plat l'œuvre qui se trouve devant vous, le temps du travail du conseil municipal. Un fascicule qui reproduit l'ensemble des dessins que Michel COSTIOU a réalisés va vous être offert à l'instant. »

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Melle LE LAGADEC.

Approbation des comptes-rendus des séances du conseil municipal des 31 mars et 14 avril 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DIRECTION TRAVAUX DES ASSEMBLEES / AFFAIRES JURIDIQUES

1

Requête de l'association de défense du quartier des Simonettes et de Monsieur MENDES demandant l'annulation de la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2009 accordant une garantie d'emprunt à la SADEV 94.

Désignation de la SCP d'avocats SARTORIO – LONQUEUE-SAGALOVITSCH et Associés - 6 avenue de Villars 75007 Paris - pour représenter la Ville de Champigny devant la juridiction administrative.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

2

Procédure engagée contre M. Karim KADRI, suite aux menaces qu'il a formulées à l'endroit de M. Christian PIZIVIN, directeur du service des sports de la ville de Champigny, donnant lieu à audience correctionnelle pour examen de l'affaire devant la 10^{ème} chambre du tribunal de grande instance de Créteil.

Désignation de la SCP d'avocats GAIA - 70 rue Joseph de Maistre 75018 Paris - pour représenter M. Christian PIZIVIN et la Ville de Champigny devant la juridiction judiciaire.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

3

Requête de Madame Régine HOLLEDER demandant l'annulation du jugement en date du 24 novembre 2009 par lequel le Tribunal administratif de Melun a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 5 juillet 2005 de la commune de Champigny sur Marne refusant de reconnaître son invalidité comme résultant d'une maladie professionnelle.

Désignation de la SCP d'avocats SEBAN et Associés - 282 boulevard Saint Germain 75007 Paris - pour représenter la Ville de Champigny sur Marne devant la Cour administrative d'appel de Paris.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

4

Modification de la régie d'avances instituée auprès du centre municipal d'animation Olivier Messiaen pour le paiement de frais concernant des achats de prestations, de petits matériels, de petites réceptions, de consommables (alimentation, boisson), de documentation, de développement photos, ainsi que les achats de billets de spectacles (liés à l'activité culturelle).

Réajustement du montant de l'avance à consentir.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

5

Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de voirie, place et stationnement, sis 14 rue Louis Talamoni à Champigny sur Marne.

Modification du montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

6

Complexe sportif Jean Guimier sis 31 avenue Boileau à Chennevières.

Erreur de domiciliation - Avenant à la convention du 1er mai 2001 fixant les conditions d'occupation d'un logement de fonction par M. Dramane SAKHO, agent logé.

7

Complexe sportif Jean Guimier sis 31 avenue Boileau à Chennevières.

Erreur de domiciliation - Avenant à la convention du 14 mars 1994 fixant les conditions d'occupation d'un logement de fonction par M. Robert BRECHOT, agent logé.

8

Police d'assurance véhicules, à effet du 1er janvier 2006 pour une durée de 5 ans, contractée par l'intermédiaire du cabinet ASTER auprès du groupe AZUR, remplacé à compter du 1er janvier 2008 par la société COVEA FLEET.

Modifications intervenues dans la composition du parc automobile de la Ville au cours de l'exercice 2008 engendrant une régularisation de la prime due pour l'exercice 2008 et un réajustement de la prime annuelle versée au 1er janvier 2009 donnant lieu à un remboursement de la somme de 6 674,51 euros.

Approbation de l'avenant n° 3 établi à cet effet.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

DIRECTION SECURITE PREVENTION

9

Approbation de la convention passée avec la psychologue Madame Sania RADOSAVLJEVIC, concernant la participation financière de la Ville à l'organisation d'une journée de formation dédiée aux référents institutionnels et aux agents du réseau local de lutte contre les violences familiales

Montant : 1200 euros pour 7 heures de formation.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

DIRECTION DE LA JEUNESSE

10

Convention de partenariat Aides aux vacances enfants (A.V.E.) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

Approbation de la convention entre la Caisse d'allocations familiales sise 2 voie Félix Eboué 94033 Créteil Cedex, représentée par Monsieur Christian MOUTIER, directeur, et la Ville de Champigny représentée par le 1^{er} maire adjoint, Monsieur Christian FAUTRE.

Commission concernée :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

11

Organisation d'un séjour en direction de 17 jeunes (11-15 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du mardi 20 avril au vendredi 23 avril 2010 à Londres (Angleterre)

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

Coût de la prestation (hébergement, pension complète, transport aller/retour en Eurostar et transport sur place) : 5354,96 euros : 19 = 281,84 euros

Coût des activités : 1000 euros : 19 = 52,63 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 6354,96 euros : 19 = 334,47 euros

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

12

Organisation d'un séjour en direction de 17 jeunes (11-15 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du mardi 20 avril au vendredi 23 avril 2010 à Londres (Angleterre)

Convention entre l'association CEI/Club des 4 Vents - 1 rue Gozlin - 75006 Paris - représentée par le directeur général, Monsieur Guillaume DUFRESNE et la Ville de Champigny représentée par le 1^{er} adjoint, Monsieur Christian FAUTRE

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

13

Organisation d'un séjour de ski en direction de 10 jeunes (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du samedi 17 au samedi 24 avril 2010 à Morzine (74110).

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

Coût de la prestation (hébergement et pension complète) : 3276 euros : 12 = 273 euros

Coût du matériel : 564 euros : 12 = 47 euros (non inclus dans la convention)

Coût des forfaits ski : 992,52 euros : 12 = 82,71 euros (non inclus dans la convention)

Coût des cours de ski (ESF) : 138 euros : 12 = 11,50 euros (non inclus dans la convention)

Coût des activités : 300 euros : 12 = 25 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la location de véhicules (deux) : 882 euros : 12 = 73,50 euros (non inclus dans la convention)

Coût du péage et de l'essence : 639,60 euros : 12 = 53,30 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la pharmacie : 50 euros : 12 = 4,17 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 6842,12 euros : 12 = 570,18 euros

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

14

Organisation d'un séjour de ski en direction de 10 jeunes (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du samedi 17 au samedi 24 avril 2010 à Morzine (74110)

Convention entre le centre de vacances "Les Chevreuils", représenté par M. et Mme BUET - 473 route des Ardoisières - 74110 Morzine-Avoriaz et la Ville de Champigny représentée par le 1^{er} adjoint, M. Christian FAUTRE.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Pas de remarque

M. CHEVALIER indique qu'il posera deux questions diverses en fin de séance.

DIRECTION SECURITE / PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1/

Approbation de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Mandat donné à M. le Maire pour signer ladite charte.

Commissions concernées :

Toutes

Rapport présenté par Mme FLORES-RACMACHERS qui fait état des questions posées par M. JEANNE lors de la séance de la 1^{ère} commission.

M. JEANNE a demandé :

- Quelle est la répartition hommes / femmes au niveau du personnel municipal ?
- Y a-t-il des outils d'évaluation mis en place pour la comparaison des rémunérations hommes / femmes en termes d'évolution de carrière ?

Réponse : Le total des fonctionnaires à temps complet et partiel (hors vacataires) se décompose comme suit :

- hommes : 475
- femmes : 849

Dont :

Filière administrative :

- hommes : 42
- femmes : 334

Filière technique :

- hommes : 367
- femmes : 274

Le statut du personnel territorial garantit l'égalité des traitements.

Il n'y a donc pas eu lieu de mettre en place des outils d'évaluation pour comparer les rémunérations hommes / femmes.

Un élément peut entrer en ligne de compte dans la carrière et jouer en défaveur des femmes : leurs absences longues éventuelles pour élever des enfants (congé parental ...).

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

2/

Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité du Centre Ville.

Rétrocession du droit au bail du local commercial situé 11 rue Albert Thomas en vue de la création d'une librairie-papeterie.

Acceptation de la proposition de rachat du droit au bail du local situé 11 rue Albert Thomas formulée par M. Honoré Philippe pour un montant de 110 000 euros.

Approbation de la promesse synallagmatique de cession de droit au bail à intervenir à cet effet et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au Maire ayant reçu délégation) de la signer ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de cette décision.

Décision de rester attentif à l'évolution de ce commerce.

Commissions concernées :

2^{ème} commission Aménagement du territoire et Développement Urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/ Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission Finances/ Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies et l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. DESSEIGNE qui fait état de la question posée par M. JEANNE lors de la séance de la 1^{ère} commission.

M. JEANNE a souhaité savoir à qui appartient l'immeuble.

Réponse : L'immeuble appartient aux conjoints PETTRE-ESCLAUZE.

Entrée en séance de M. KASSIM à 20h55

Intervention de M. JEANNE

« Simplement, bien évidemment on ne peut qu'être satisfait de cette opération. Comme vous l'avez dit, M. DESSEIGNE, c'est une belle opportunité qui s'est créée avec ce choix qui a été fait par M. Honoré. On ne peut qu'être tout à fait satisfait de cela.

Une remarque et une proposition. La remarque, c'est la preuve que parfois il peut y avoir de bonnes dispositions, y compris dans le camp adverse. Je rappelle l'historique de ce type de disposition. C'est bien la mesure à l'époque dans le cadre de la loi Dutreil qui vous a permis de mettre en action ce type de dispositif. Je vois que vous avez su intelligemment vous en saisir pour pousser cette opération. On ne peut que s'en féliciter.

Par ailleurs, je voudrais vous faire une proposition. Dans le périmètre en question, cela va certes valoriser votre centre ville mais on va avoir une offre concurrentielle entre guillemets. On n'est plus dans le même cadre mais cela reste le même secteur, à savoir que juste en face nous avons la médiathèque. On est sur des produits identiques sauf qu'ils sont gratuits, prêtés. Il y a donc, je pense, des passerelles à envisager, intelligentes, entre la mairie et ce commerce qui va se développer, pour faire en sorte qu'il y ait une harmonie peut-être sur un certain nombre d'événements qui pourront se créer d'un point de vue culturel, ce qui donnera un rayonnement culturel encore plus fort peut-être pour le centre ville et pour notre commune. Il y a des éléments à réfléchir sur cet aspect. »

Intervention de M. CHEVALIER

« M. le Maire, nous nous réjouissons que vous ayez profité de la loi Dutreil pour implanter un commerce de qualité qui participera vraisemblablement à l'animation du centre ville. Une librairie-papeterie, c'est fort utile par les temps qui courent, particulièrement parce que les gens restent peut-être trop souvent devant leur écran de télévision ou d'ordinateur. Néanmoins, vous n'ignorez pas, Monsieur le Maire, que 4 ou 5 commerces identiques ou presque, librairies ou papeteries, ont disparu de notre ville dont 3 identiques aussi avenue Roger Salengro, en moins de trois ans. On ne s'est pas préoccupé de ces disparitions.

L'autre remarque que je veux faire, c'est la cession au profit de la ville du droit au bail, après des conseils de spécialistes, c'est ce que vous dites dans votre délibération, et l'évaluation par les domaines. En fait, vous avez signé cette reprise du droit au bail à hauteur de 130.000 euros. Et en lisant vos papiers, je me suis aperçu que vous l'aviez signée le 22 avril 2010. Si nous nous félicitons d'avoir évité la reprise des locaux par les Pompes funèbres, par des banques voire par des commerces de restauration rapide, nous ne comprenons pas pourquoi vous revendez ce droit au bail à M. Honoré pour la somme de 110.000 euros et cela un mois après. C'est donc une perte pour la ville de 20.000 euros. Votre remarque que le montant est nettement supérieur à ce que nous aurions pu attendre est en contradiction, M DESSEIGNE, avec votre expert et également avec l'évaluation des domaines.

En résumé, nous approuvons votre démarche mais nous attirons l'attention de la majorité municipale de façon à ce que l'on ne renouvelle pas des pertes sur ce type de transaction. Pour la forme, nous nous abstenons sur ce vote. »

Intervention de M. DESSEIGNE

« A propos des deux interventions des collègues de l'opposition municipale, je note avec satisfaction que vous approuvez le projet et la nature du commerce qui est implanté. C'est bien parce que c'est un changement à signaler quand on regarde ce qui est publié, en particulier dans les éditoriaux du bulletin municipal.

Concernant la proposition de M. JEANNE, nous la retenons effectivement, sur le fait de travailler avec la médiathèque. C'est quelque chose que nous avons déjà travaillé avec le candidat. Quand on l'a reçu, on l'a interrogé sur cet aspect. Il est évident que le fait qu'il soit déjà impliqué dans la vie de la commune, au travers de ses fonctions de professeur d'art dramatique, facilite évidemment les choses. Ensuite, il est prématuré de dire sous quelle forme ce partenariat avec la ville va s'organiser, en particulier la médiathèque mais il est évident qu'il y a des passerelles autour des actions jeunesse, scolaires, autour d'événements sur la littérature et sur les actions culturelles menées par la ville ou le conseil général. C'est prématuré de vous dire aujourd'hui que la librairie s'inscrira dans telle ou telle initiative. Le principe en est acté. C'est ce que nous avons indiqué quand on a mis, à la fin de la délibération, que l'on restait attentif à l'évolution du commerce. Pour nous, évidemment ce lien de partenariat est quelque chose de fort à mettre en place.

M. CHEVALIER, sur les 4 ou 5 commerces identiques qui ont disparu, je n'ai pas le chiffre de 4 ou 5. Mais enfin, je pense que ce ne sont pas des commerces de même nature. Vous soulevez la question de la Page 106.

M. CHEVALIER

« Il y en a deux autres après. »

M. DESSEIGNE

« Oui, mais ce ne sont pas des librairies telles que celle qui s'implante là. »

M. CHEVALIER

« Librairie ou papeterie. »

M. DESSEIGNE

« Non, vous avez effectivement des marchands de journaux qui peuvent partir mais là, il ne s'agit pas de marchands de journaux. Il s'agit d'une opération de librairie papeterie. Je rappelle que, sur la question de la Page 106, nous n'avons pas les possibilités d'intervenir puisqu'elle est en dehors du périmètre délimité. Par définition, on ne peut pas retenir l'ensemble de la ville comme faisant partie du périmètre de sauvegarde. La loi Dutreil - que vous avez rappelée - est assez explicite. Les périmètres sont définis. Il faut un intérêt particulier. C'est un cœur de ville, c'est une entrée de ville et certainement pas toute la ville. Sur la fermeture de la Page 106, on peut tous la regretter. On a cherché, en ce qui concerne la ville, des repreneurs. Vous ne pouvez pas dire que l'on n'a rien fait. On a cherché des repreneurs. Les conditions de reprise du fonds n'ont pas permis que se dégage une initiative que nous aurions soutenue. On l'a recherchée, on ne l'a pas trouvée. On n'avait pas les moyens d'agir que nous avons eus par la délibération de 2009 que nous avons votée ensemble.

Sur les aspects financiers, vous soulevez les questions de calendrier. Je suis un peu en désaccord avec vous. La cession du droit au bail a été signée le 22 avril mais la décision a été prise avant. Et puis, France Domaine que nous avons interrogé, nous a validé la valeur du fonds pour ce prix. Ensuite, c'est une question d'opportunité commerciale. On pouvait très bien dire au candidat : nous refusons votre proposition parce que 110.000 ce n'est pas 130.000. On aurait gardé le local pour le vendre à 130.000 à un autre candidat hypothétique au bout d'un an ou autre. Et pendant un an, on aurait eu de belles plaques de contreplaqué sur le magasin Beurel. Le choix fait a été celui de privilégier l'activité dans le centre ville au plus tôt possible, de faire l'économie au niveau de la ville de loyers que l'on aurait dû payer avec les charges en pure perte pendant un an, pure perte financière pour la ville et en pure perte pour les campinois qui attendent une animation commerciale en centre ville.»

Intervention de M. CHARLES

« Je veux répondre à l'interrogation de mon collègue M. CHEVALIER puisque vous avez parlé de la loi Dutreil. La philosophie du texte du secrétaire d'Etat nous rappelait que cette loi que le Maire nous avait demandé d'adopter avec le périmètre dont vient de parler M. DESSEIGNE était conçue pour soutenir, pour permettre au Maire de soutenir des commerces réputés fragiles. Ce que vient de nous dire M. DESSEIGNE montre bien que l'effort et le choix fait par la ville va dans le sens de la volonté de recréer à Champigny un commerce dont vous avez dit vous-même qu'ils ont été dans d'autres quartiers fragilisés et qu'ils ont disparu hélas car je ne me satisfais pas de voir que dans d'autres villes des librairies de renom y compris viennent de fermer. Je le déplore. Dans une ville voisine, c'était une librairie extrêmement intéressante et elle vient de fermer certainement aussi pour ces raisons de fragilité. Vous nous dites : vous avez perdu en gros 20.000 euros. Vous avez totalement raison. Mais c'était bien l'effort qui était rappelé par le Maire dès l'origine de la délibération, qu'il nous était proposé de faire compte tenu de la volonté d'une part d'empêcher, comme l'a rappelé M. DESSEIGNE, une activité économique dont nous considérons ne pas avoir besoin et qui, elle, pouvait largement payer le niveau de la reprise de bail - c'était la société de Pompes funèbres - et d'autre part d'aider un commerce qui ailleurs apparaît comme fragile, qui ne pouvait pas supporter, au travers de l'étude financière diligentée avec M. DESSEIGNE et le service économique, une reprise de bail plus importante. D'où la nécessité d'apporter un financement public. C'est toute la philosophie de la loi. Et tous les Maires de France qui seront appelés car il y en a quelques uns qui, comme nous, ont pris cette disposition, c'est vrai, qui seront amenés à le faire dans le futur, le feront avec le souci bien

sûr de devoir supporter cet écart. Sinon, cela paraîtrait complètement illusoire voire même parfois bizarre d'empêcher un commerce pour en installer un autre qui pourrait payer la même valeur.

C'est donc bien la philosophie de la loi. Dans ce que nous a expliqué M. DESSEIGNE, elle a bien été respectée au sein du travail mené ici et pour l'instant, sans garantir ce qui se passera pour l'avenir, on peut espérer y compris avec l'apport de différentes actions comme le citait M. JEANNE - elles font partie des choses à imaginer et bien d'autres encore - espérer que ce commerce soit pérenne dans cette ville et que le choix effectué ensemble soit un choix qui permette aux champinois d'avoir cette diversité.

Juste un mot pour dire que d'autres commerces, vous avez cité vous-même quelques exemples, pourraient se trouver dans les mêmes conditions. Nous n'aurons pas forcément, puisque nous avons inscrit un budget de ce point de vue que le conseil municipal a accepté, nous ne serons pas en condition pour le faire systématiquement. Effectivement, cet effort a été fait dans la philosophie préalable rappelée par le secrétaire d'Etat à l'époque. »

M. DESSEIGNE

« Je remercie l'ensemble des collègues qui ont participé au vote et manifesté leur soutien à cette initiative. Juste pour une précision que je n'ai pas donnée dans ma dernière intervention. La société de pompes funèbres qui est Roc Eclerc ne nous en a pas trop voulu. On les a reçus. Ils s'installent sur notre ville à l'emplacement de l'ancienne agence GIT dans la côte de Champigny. »

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

46 votes pour dont 4 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne/Europe écologie – Mouvement démocrate « La passion de Champigny » - groupe UMP à l'exception de M. KASSIM)

3 abstentions

(groupe Divers droite – M. KASSIM du groupe UMP)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

3/

Réalisation de travaux au cinéma « Studio 66 » :

- Approbation du programme de l'opération de travaux
- Approbation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération
- Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Ile de France
- Adhésion au groupement de commandes réunissant la Ville, propriétaire de l'immeuble, et la société nouvelle « Studio 66 », exploitant du cinéma
- Approbation de la convention de groupement de commandes pour la passation de marchés publics relatifs à la maîtrise d'œuvre des travaux, aux travaux eux-mêmes et à la délégation de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une convention de mandat
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de signer ladite convention ainsi que tout document y afférent
- Approbation du projet de convention de mandat pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

6^{ème} commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de jumelage – Initiatives festives – Vie associative – Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ETTORI qui fait état des questions et demandes formulées dans les commissions.

Lors de la séance de la 5^{ème} commission M. CHEVALIER a demandé à avoir communication des comptes 2009.

Il souhaite savoir s'il y a possibilité d'obtenir une subvention du conseil général du Val de Marne.

Il a demandé également communication du bilan des fréquentations 2009 depuis la reprise par le nouveau gestionnaire.

Réponse :

1^{ère} question : le cinéma a été géré par la SEML jusqu'à fin août 2009.

Les comptes de la SEML – qui est en liquidation – seront arrêtés définitivement et votés en juin par l'assemblée générale (qui sera convoquée par la liquidatrice) et ne sont donc pas actuellement communicables.

La nouvelle société exploite le cinéma depuis le 1^{er} septembre 2009.

Il s'agit d'un exploitant privé qui n'a pas à communiquer ses comptes. Par contre ses comptes après approbation par l'assemblée générale, seront déposés au greffe du tribunal de commerce et y seront consultables.

2^{ème} question : le département ne finance pas les travaux pour le cinéma, il accorde seulement des aides à la création.

3^{ème} question : le total des entrées 2009 est de 129 914 entrées se décomposant comme suit :

-du 1^{er} janvier au 31 août 2009 (SEML) : 81 948 entrées

-du 1^{er} septembre à la fin de l'année 2009 (Société Nouvelle Studio 66) :

47 966 entrées

Lors de la séance de la 6^{ème} commission Mme AMAR a indiqué que le budget de 916 700 € HT consacré par la Société Nouvelle Studio 66 à l'équipement numérique et à l'informatisation paraît élevé et bien qu'elle sache que ce n'est pas l'objet de la présente délibération, elle a demandé s'il est possible d'en avoir le détail.

Elle a posé par ailleurs la question de la durée des travaux.

Réponse à la 1^{ère} question : Une note donnant le détail des équipements pris en charge par la Société Nouvelle Studio 66 est remise ce soir à Mme AMAR et à tous les présidents de groupe du conseil municipal.

Réponse à la 2^{ème} question : les travaux devraient durer entre 3 et 5 mois.

Intervention de M. JEANNE

« M. le Maire, vous nous sollicitez dans le cadre des travaux à financer pour le compte du cinéma Studio 66 dont notre ville est propriétaire des murs. Le montant de plus de 3 millions d'euros, 3.077.308 euros T.T.C., est un investissement lourd. 2,7 millions pour notre commune, qui viennent s'ajouter aux différentes dépenses qui ont été effectuées au cours des

dernières années, soit plus de 5 millions d'euros liés à votre gestion. En effet, les années 2008 ont été les plus belles années du cinéma français depuis 30 ans. Pendant ces années, avec votre gestion vous avez enregistré les plus fortes pertes d'activités de ce cinéma. Ainsi, depuis 2003, votre incapacité à gérer cette activité commerciale, vos carences à exploiter cet équipement jusqu'au point de ne pas être en mesure de sortir un compte d'exploitation avec point d'équilibre n'ont pas permis de dégager des excédents et donc d'envisager des perspectives d'investissements progressifs qui auraient pu être menés pour conduire, peut-être pas la totalité de ces travaux mais en tout cas une bonne partie. Vous n'avez jamais eu de vision sur cet équipement que vous avez simplement choisi d'habiller. Je dis le terme d'habiller, ce n'est pas qu'un mot. On a eu, y compris dans les travaux que vous avez faits, un simple relooking pour un habillage qui, en fin de compte, n'était qu'un habillage de communication à des fins politiques, de propagande, je dirais même de propagande personnelle car c'est vous qui étiez en charge de la question de la culture à cette époque. Eh oui, pour nous une activité commerciale doit faire du bénéfice. Pour vous, peut-être pas. C'est peut-être une insulte que de faire du bénéfice mais pour nous, c'est essentiel puisqu'à partir du moment où il y a du bénéfice, il y a la possibilité d'avoir des marges de manœuvre pour investir.

Lors de la cession du fonds de commerce, vous avez justifié un très faible loyer pour nous expliquer que l'exploitant, M. Lemoine, allait investir de façon conséquente pour porter ce cinéma avec la ville. Ainsi, vous avez tenté de nous faire croire que vous êtes un homme moderne, qui est prêt à faire payer les entreprises, pour reprendre d'ailleurs une expression d'un des membres de votre majorité, on allait faire payer un capitaliste, c'était le mot qui avait été utilisé pour parler du repreneur que l'on avait trouvé. Et au final, de quoi s'aperçoit-on dans le cadre de cette délibération ? que l'exploitant en question met 529.000 euros H.T. sur la table, qui seront d'ailleurs en majeure partie financés par les aides qui sont versées par l'Etat via le CNC et l'ensemble de la profession du cinéma. L'investissement fait par le repreneur, au fond, est relativement faible. C'est nous qui allons supporter la majeure partie du coût de cette opération. En ce qui concerne l'engagement du repreneur, de l'exploitant de cette activité, qu'est-ce que l'on nous dit dans cette délibération ? On ne nous dit pas qu'il va investir, contrairement à ce qui a été évoqué précédemment, dans le détail de travaux qui nous a été remis ce soir, les 916.700 euros, puisqu'il y a des éléments dont on nous précise dans le préambule qu'il y aura une réhabilitation complète qui sera effectuée, avec des aménagements ultérieurement. Donc, des aménagements qui se feront ultérieurement. En réalité, on n'a que la partie qui concerne le numérique qui va être faite et les fauteuils parce que là, il y a une véritable nécessité. Cela va être en grande partie financé par les aides publiques qui existent en la matière.

Nous avons donc raison de vous préciser, lors des précédents débats sur cette question, que vous aviez bradé en l'occurrence un service public alors que vous êtes toujours le premier à vouloir le défendre, et tout cela pour arriver à cette situation où nous allons avoir au total plus de 5 millions d'euros qui vont être dépensés avec une pérennité qui ne sera pas forcément complètement garantie sur le devenir de l'exploitation. Je trouve que la réponse formulée par Mme ETTORI concernant les comptes, même si effectivement il existe des procédures pour regarder les comptes sur une société anonyme... Je rappelle aussi que nous versons 150.000 euros tous les ans. On pourrait avoir de la part de ce partenaire, puisque c'est le terme employé, peut-être un peu plus de transparence. Au fond, nous constatons qu'avec ce cinéma, vous avez simplement repassé, si je puis me permettre l'expression, un déficit d'exploitation que vous ne parveniez pas à combler faute de politique commerciale efficace. La note est donc lourde pour les campinois puisque, même dans la restructuration que vous proposez, quand on fait le ratio au mètre carré, on est à 1.560 euros au mètre carré, alors que toutes les restructurations qui sont faites sur les cinémas au cours des dernières années tournaient plutôt,

et encore dans leur fourchette haute, à 1.150 euros. La majeure partie tourne plutôt aux alentours des 1.000 euros. On devrait avoir quelque chose de particulièrement luxueux. En réalité, quand on regarde le détail de ce que vous nous avez joint dans les travaux, on s'aperçoit que c'est parce qu'il y a eu pendant de nombreuses années une carence d'investissements, à la fois des anciens gestionnaires et puis, depuis 2003, de notre ville.

Par ailleurs, vous n'êtes pas à la hauteur des exigences que vous nous aviez avancées. Je vais reprendre une remarque formulée par notre collègue Mme ITTAH, en précisant qu'il y avait la nécessité d'avoir des exigences, notamment sur la programmation. Qu'en est-il depuis la reprise ? Nous avons 5 séances par jour. Nous n'en avons plus que 4. Si je prends le programme de la semaine, l'Officiel des spectacles, quelle est la programmation Art et Essai de la semaine ? Robin des bois, Iron man, Camping 2, le Plan B. C'est peut-être en référence à une campagne des européennes ! Et Prince of Persia. La programmation culturelle de cette semaine, j'aurais pu en prendre d'autres - c'est sorti aujourd'hui - laisse à désirer particulièrement. On verse encore 150.000 euros pour une programmation Art et Essai et, en l'occurrence, on n'a rien en la matière.

Voilà. Aujourd'hui, on est donc sur un coût extrêmement lourd, avec pas forcément une garantie pour nous de voir un cinéma particulièrement viable en la matière. Pourtant, c'est ce que nous souhaitons. Nous avons fait un certain nombre de propositions sur des investissements que vous avez toujours refusés. Je rappellerai, pour information, puisque dans ce conseil municipal il y a eu un certain renouvellement, que la première fois que quelqu'un vous a demandé de faire des investissements dans le numérique alors que vous étiez aux commandes, c'était en 2004. C'était mon collègue M. BARNAUD qui vous l'avait fortement suggéré. Vous aviez dit : oui, c'est une bonne idée, on verra cela plus tard. Il s'est passé 6 ans. Le déficit n'a cessé de s'accroître. On sait bien que, quand on est un petit peu en avance sur les nouvelles technologies, c'est comme cela que l'on attire la clientèle. Donc, a fortiori sur le numérique. Là, j'espère que l'on ne sera pas trop en retard sur la 3D pour que l'on puisse ne pas arriver, comme d'habitude, après la guerre. »

Intervention de M. FUCHS

« Je serai très bref parce que je ne vais pas reprendre les arguments de mon collègue M. JEANNE. J'approuve sur beaucoup d'aspects. Je dirai simplement que nous avons déjà développé, que moi, j'avais déjà développé ces critiques au moment de la cession du Studio 66 et j'avais averti que nous aurions à faire face à de telles dépenses qui pèseraient sur le budget. N'ayant pas approuvé cette cession, vous comprendrez que je n'approuve pas non plus cette délibération. »

Intervention de M. CHEVALIER

« M. le Maire, 2 millions plus 4 millions d'euros, cela fait bien 6 millions. 6 millions d'euros, voilà ce que coûte le cinéma Studio 66. Je rappelle que les 6 millions, c'est la perte des excédents précédents et les 4 millions d'euros, ce sont les travaux pour lesquels on n'a pas forcément un engagement de la part du repreneur. Il n'y a pas d'engagement formel de faire ces travaux. C'est sujet à caution. 60 % du montant des travaux seront à la charge des contribuables. Notre groupe - et là vous pouvez reprendre, M. DESSEIGNE, toutes les tribunes - s'interroge depuis l'origine sur l'efficacité de la stratégie de la ville concernant le Studio 66. Est-il ou était-il indispensable d'engager ces énormes dépenses ? N'y avait-il pas d'autres solutions ? Et c'est vrai que vous n'avez pas été très rassurant à la demande des éléments que j'ai demandés en commission. La réponse de Mme ETTORI, excusez-moi, Mme ETTORI, on est dans une assemblée où justement vous devriez faire preuve d'ouverture et de me renvoyer aux greffes du tribunal, ce n'est pas sérieux de la part d'une élue de répondre ainsi. Je suis désolé, ce n'est pas normal. Le bilan 2009, vous auriez pu nous le

donner. Egalement, nous donner le rapport qu'il y avait entre les 129.000 entrées rapportées aux chiffres nationaux, voire une comparaison avec les chiffres départementaux. Mais il n'empêche que ce chiffre que vous m'avez donné indique qu'avec ces 129.000 entrées, déjà l'entreprise Lemoine ne paiera pas de loyer, ce que j'avais déjà dit dans d'autres interventions. En fait, M. Lemoine s'offre un cinéma à un prix dérisoire, sachant que le passage au numérique, comme l'a rappelé M. JEANNE, sera vraisemblablement pris en charge par le CNC. Il touchera de la part de la ville régulièrement une subvention de 150.000 euros. Vraisemblablement, les chiffres le prouvent, il ne paiera pas de loyer. J'ai calculé : le retour sur investissement pour se payer un cinéma va être de 5 ou 7 ans. C'est une aubaine pour lui. Gérer, M. le Maire, c'est prévoir. Mais quelle impéritie sur ce dossier ! Notre groupe votera contre. »

Intervention de M. SCHMITT

« En ce qui concerne le Studio 66, chaque fois que l'on parle de ce cas, c'est une nouvelle saison, un nouvel épisode mais c'est toujours à peu près le même scénario qui nous est proposé. Cette fois, on est encore dans un autre développement. D'habitude, vous aviez une vision tellement dogmatique et puis arc-boutée sur une vision du service public opposé au privé, que là on est en plein doute par rapport à ce que vous faites. J'ai l'impression qu'un jour c'est blanc, un jour ce n'est pas blanc. Ce qui ne change pas, c'est que l'on ne voit pas derrière tout cela un vrai plan de redressement. On peut s'inquiéter et penser que le gâchis, puisqu'il s'agit vraiment d'un gâchis financier pour la ville, va continuer. Vous investissez dans des moyens. C'est toujours intéressant mais à la condition qu'en amont il y ait une réflexion sur un objectif précis, une stratégie commerciale pour essayer de redresser la situation. Mais le manque d'objectifs et de stratégie bien établis montre bien un manque de cohérence et de pertinence de l'intervention que vous nous proposez aujourd'hui. La gestion fortement déficitaire continue. A chaque fois, vous nous racontez une belle histoire mais la fin est toujours moins belle. Je ne vais pas reprendre ce que l'on a déjà dit sur le Studio 66. On est dans la continuité. Nous serons aussi dans la continuité du vote en étant contre. »

Intervention de M. JEANNE

« Très brièvement pour expliciter la position. Nous ne voterons pas contre la délibération pour une raison très simple. Nous allons faire un refus de vote pour deux raisons. La première, c'est que les travaux, en tout cas une partie des travaux, sont complètement nécessaires si l'on veut relancer cet équipement. Le point que relevait M. SCHMITT est juste, c'est vrai qu'il faut aussi avoir une stratégie derrière. Mais, compte tenu de la situation aujourd'hui de ce bâtiment, il est absolument nécessaire d'envisager des travaux. Pas exactement dans les proportions que vous avez envisagées. On aurait pu faire autrement. Vous n'avez pas voulu le mener. C'est la raison pour laquelle nous refuserons de voter. Par ailleurs, ce serait aussi, si nous votions pour, vous donner un blanc-seing sur ce qui a été fait par le passé. Car ce sont les manques d'investissement que vous n'avez pas fait pendant de nombreuses années que nous devons payer aujourd'hui. »

Intervention de M. le Maire

« Je voudrais quand même faire que l'on ne déforme pas l'histoire. Quand, en 2004, on parlait de numérique, ici on sait tous que c'était au stade expérimental. A l'époque, il n'y avait que des documentaires en numérique. Tous les autres supports, c'était de l'argentique. Il ne faut quand même par réécrire les choses au fur et à mesure. D'ailleurs, y compris votre collègue à l'époque reconnaissait que cela aurait été pour avoir une animation culturelle. Or on a affaire à un cinéma qui a une vocation à la fois art et essai mais aussi cinéma populaire, c'est l'équipement qui reçoit le plus de campinois, eh bien il faut que les films en première semaine,

qui passent dans les circuits commerciaux en France, puissent passer aussi à Champigny. Vous vous souvenez que, depuis le début, on est en guerre contre les multiplex. Vous vous souvenez peut-être qu'au départ c'est Pathé qui voulait faire, à l'emplacement de ce cinéma, une supérette et un parking. Il était indispensable de sauvegarder le cinéma. Par ailleurs, il est faux aujourd'hui de dire que pour le numérique à l'époque, on était en retard et que si l'on avait investi dans le numérique, on aurait fait des cartons au niveau rendements du cinéma. Il ne faut quand même pas réécrire à ce point.

Deuxièmement, qu'y a-t-il dans les propositions qui sont faites ? Nous restons propriétaires des murs. Nous avons des obligations de propriétaire. Quand on met mise aux normes de sécurité, regardez les travaux, la liste des travaux que vous avez. Quand on intervient sur l'étanchéité et la couverture, d'ailleurs votre transition, M. JEANNE, prouve que vous avez lu les choses et que vous reconnaissez qu'il faut faire ces travaux. Quand on fait la reprise des façades, quand on reprend le chauffage pour changer de système de chauffage, c'est dans les obligations du propriétaire. Excusez-moi mais c'est ainsi. Nos engagements en matière d'accès à l'équipement, on a du mal mais aujourd'hui on peut équiper ce cinéma des moyens d'accueillir les personnes porteuses de handicap. C'est donc légitime de ce point de vue que la collectivité intervienne avec un accès à plusieurs salles. Ce sont même toutes les salles qui seront accessibles aux fauteuils roulants, aux personnes à mobilité réduite. La mise en place de boucles pour les malentendants, une partie des gradinages qui sont liés. Pourquoi c'était compliqué à négocier avec notre partenaire ? Quand on met l'accès aux personnes en fauteuil, évidemment il y a des gradinages qui ne sont plus à la bonne hauteur. A partir de là, vous êtes amenés à faire des travaux plus lourds. Et vous avez oublié de le souligner, il y a le CNC, qui est une cotisation sur les billets d'ailleurs, ce n'est pas un cadeau gouvernemental, mais il y a un autre financement qui est envisagé dans ces travaux et qui n'a pas été compté puisqu'il n'est pas acquis aujourd'hui. C'est la déduction des subventions régionales. Eh oui ! Le fait d'avoir cet outil où l'on a gardé les murs nous permet d'avoir recours à cette délégation de maîtrise d'œuvre et donc de pouvoir recevoir les aides. Les négociations sont en cours.

Je crois qu'il faut arrêter de jeter de l'huile sur le feu. De votre point de vue, c'est peut-être très intéressant mais en plus, évidemment avec la société Studio 66, la nouvelle société Studio 66, on n'a dans le dossier que vous avez que les travaux programmés en commun. Mais l'exploitant, lui, continue un certain nombre d'investissements. C'est pour cela que vous avez la liste des 916.700 euros qui a été communiquée à votre collègue et à tout le monde, je crois. Cela prouve bien que l'on est sur deux tiers un tiers, dont on a parlé depuis le début. Vous ne pouvez pas sans arrêt nous dire : il faut la rentabilité, l'équilibre financier. Et trente secondes après, nous dire : et le service public ? Un peu de tenue quand même, un peu de tenue.

Je vous propose de vous engager dans le sens de ces travaux qui vont permettre, pour de belles années, d'avoir un équipement cette fois rénové plus en profondeur. Il se trouve que c'est au moment où la technologie du 3D, du numérique devient le support principal, ce qui aura des incidences, de diffusion des œuvres cinématographiques. Ce n'était pas le cas en 2004, excusez-moi, cela se serait su. Aujourd'hui, dans l'étape nouvelle, oui évidemment dans notre budget, on l'a souligné, on a d'autres choix par rapport à l'ANRU, la construction d'écoles, etc., où la commune se met seule parce que c'est sa responsabilité sur la part communale. Là, on a essayé effectivement de coopérer et quand on fait le calcul, quand même depuis quelques mois, se payer un projet à ce niveau tout seul, c'était mission impossible. Le construire avec le partenaire, cela rend les choses possibles sur un projet que je trouve relativement ambitieux, qui va avoir une belle allure, je pense, dès le printemps prochain. Nous n'aurions pas pu, il faut se le dire, dans une période financière comme on la connaît dans les collectivités aujourd'hui, relever le défi de la modernisation du cinéma sans des financements croisés de ce type. »

ADOPTE A LA MAJORITE
38 votes pour dont 3 procurations
**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès,
écologistes et de personnalités)**
8 votes contre dont 1 procuration
(Groupe UMP – groupe Divers droite)
3 refus de vote
**(Gauche citoyenne / Europe écologie –
Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**

4/

Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de modernisation et de rénovation au cinéma « Studio 66 » :

- Autorisation donnée au coordonnateur du groupement de commandes pour des travaux au cinéma « Studio 66 » de lancer la consultation en appel d'offres restreint pour la maîtrise d'œuvre desdits travaux.
- Approbation du projet de dossier de consultation des entreprises du marché de maîtrise d'œuvre.
- Autorisation donnée au coordonnateur de signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document y afférent.
- Substitution du mandataire retenu pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage au coordonnateur.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

6^{ème} commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de jumelage – Initiatives festives – Vie associative – Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par Mme ETTORI.

ADOPTE A LA MAJORITE
38 votes pour dont 3 procurations
**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, progrès,
écologistes et de personnalités)**
8 votes contre dont 1 procuration
(Groupe UMP – Groupe Divers droite)
1 abstention
(Gauche citoyenne / Europe écologie)
2 refus de vote
(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

5/

Périmètre d'Aménagement des Simonettes Sud

- **Délibération 1** : Demande d'ouverture d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique relative à l'urbanisation résidentielle des Simonettes Sud
- **Délibération 2** : Constat de la désaffectation du sentier des Bas Bonne Eau, chemin rural dépendant du domaine privé de la commune, dans sa partie délimitée par le plan annexé à la délibération.

Demande d'ouverture par Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au Maire ayant reçu délégation) d'une enquête publique préalable à l'aliénation de ce sentier.

- **Délibération 3** : Approbation de la promesse de vente à intervenir en vue de la cession par la Ville au profit de la SADEV 94 des parcelles cadastrées section BQ n° 182, 170, 172, 168, 184, 124, 301, 47, 48, 46, 99, 81, 51, 53, 56, 79, 116, 157, 317, 320, 188, 61, 85, 174, 178, 107, 77, 86, 60, 78, 158, 80, 82, 83, 84, 62, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 101, 93, 94, 95, 96, 98, 100, 55, 54, 31, 45, 49, 50, 176, 186, 190, 115, 111, 109, 108, 110, 114, 113, 112, 156, 106 et du sentier des Bas Bonne Eau dans sa partie délimitée par le plan annexé à la délibération d'une superficie totale d'environ 19 233 m2 moyennant le prix de 545 000 euros Hors Taxes.

La cession du sentier des Bas Bonne Eau sera conditionnée au résultat de l'enquête publique démontrant l'absence d'affectation du chemin à l'usage du public.

Engagement de la SADEV 94 de :

- Rétrocéder à l'euro symbolique à la Ville la partie du chemin du Pré de l'étang prolongé dont elle aura assuré la réfection et la voirie nouvelle qu'elle aura créée dans son prolongement pour desservir les opérations de logement.
- Prendre en charge les diagnostics et les risques liés à la qualité des sols.

Moyens de financement.

- **Délibération 4** : Octroi de 63 subventions communales individuelles pour l'opération de 63 maisons individuelles en accession sociale à la propriété prévue sur le périmètre d'aménagement des Simonettes Sud dans le cadre du dispositif prêt Pass-Foncier.

Montant total maximum à accorder : 315 000 euros.

Fixation du montant de l'aide par ménage (4000 euros pour les ménages de 1 à 3 personnes, 5000 euros pour les ménages de 4 personnes et plus) et modalités de versement.

Demande à l'Etat de remboursement des subventions communales à hauteur de 2000 ou 3000 euros par logement selon la composition familiale.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer tout document afférent au versement des 63 subventions municipales et aux autres dispositions de la délibération.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme,

3^{ème} commission : Cadre de vie (Espaces publics et Réseaux), Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public, Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique,

1^{ère} commission : Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. CHARLES pour les délibérations n° 1, 2 et 3.

Rapport présenté par Mme PASQUIER pour la délibération n° 4.

Intervention de M. FUCHS

« Sur cette question des Simonettes sud, je me félicite de ce projet. C'est un projet d'équilibre. Nous avons besoin de logements, de logements équilibrés. Nous avons là à la fois du logement social, du logement pour les jeunes qui ont beaucoup de difficultés à se loger sur

Champigny, de l'accession à la propriété qui, grâce au Pass foncier - vous l'avez rappelé - permet aux familles aux moyens les plus modestes d'avoir un véritable trajet, un véritable parcours résidentiel et donc d'accéder à la propriété. Il n'y a pas de problème, pour moi c'est une bonne chose dans le contexte de manque de logements dont nous souffrons à Champigny et je voterai évidemment pour.

Je voudrais simplement attirer l'attention sur des points de détails. Je pense que les normes données sont des normes intéressantes. Ce sont des normes qui respectent le souci de l'économie d'énergie. Mais on se trouve aussi à proximité d'une voie ferrée où il y a une grosse activité de trafic y compris de nuit. Je pense qu'il faudra aussi veiller à l'isolation phonique de ces bâtiments. C'est une priorité surtout pour ceux qui sont le plus haut, le long de la voie ferrée directe.

Vous nous dites que ce sont des jeunes couples mais il y a aussi des pavillons. Il y aura donc des enfants. Je pense que l'école la plus proche est l'école Albert Thomas. Il y a un problème quand même, d'ailleurs pas seulement pour les enfants, surtout pour eux, mais aussi pour les personnes qui vont à la gare. C'est la sécurisation du trajet. Au bas de la route du Pré de l'Etang, sa jonction se fait avec la rue Guy Moquet, par un passage sous la voie ferrée, un passage étroit très difficile pour les piétons. Les voitures ne se croisent pas, il y a un problème de priorité. Mais pour les piétons, c'est très étroit et je pense qu'il faudra réfléchir à sécuriser ce passage pour les enfants et aussi pour tous les piétons. La circulation des piétons est quand même une priorité si l'on veut justement rester dans un contexte de déplacements sécurisés et doux.

Autre chose, vous nous avez dit - et je crois que c'est une bonne chose - qu'il y a un succès de la commercialisation. Il y aura donc plus de candidats que d'élus. La question du choix va se poser quand même. Or, vous savez très bien que lorsqu'il y a ces questions de choix et de concurrence, il y a toujours des gens qui sont déçus et les gens déçus font naître des rumeurs fort désobligeantes. J'en ai déjà entendu. On n'y prête pas l'oreille mais les rumeurs courent. Je demande s'il serait possible d'examiner à Champigny, comme cela se fait maintenant dans d'autres communes du Val de Marne, la création d'une commission de transparence pour les attributions de ce type de logements, où siègeraient des représentants du conseil municipal, des associations de locataires voire des conseils de quartier. Ce serait à décider entre nous. Mais il faudrait que l'on s'avance dans cette direction pour obtenir la complète transparence dans l'attribution du logement à Champigny. Je vous remercie. »

Réponse de M. le Maire

« Sur les deux aspects, on va effectivement travailler. Sur le premier point, la question scolaire, il y a l'école Albert Thomas ou/et l'école Eugénie Cotton. On est à peu près à égale distance. Mais dans les deux cas, on a un problème de trajet à travailler. J'ai bien noté votre proposition.

Concernant l'attribution, effectivement il y aura 63 maisons et pas 280. Les formes de cette attribution et la transparence, nous y travaillons. Nous allons aller dans le sens que vous évoquez. »

Intervention de M. JEANNE

« Une simple remarque pour expliciter le vote. On s'abstient sur cette délibération non pas que l'on soit contre le projet globalement puisque, enfin dans ce secteur, il se passe quelque chose où il y a eu beaucoup de difficultés. C'était un peu le no man's land sur ce secteur. C'est plutôt une bonne chose que l'on avance sur ce quartier. De plus, il y a un projet qui, pour nous, semble intéressant, c'est celui des studentes. On sait que, pour les jeunes actifs, c'est particulièrement difficile de trouver un logement de façon générale mais plus particulièrement quand on est seul à pouvoir payer un loyer. Simplement, nous avons une autre vision pour ce

secteur. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons mais nous ne voterons pas contre cette délibération. »

Les 4 délibérations sont adoptées comme suit :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

47 votes pour dont 4 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauches, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne / Europe écologie – groupe UMP – groupe Divers droite)

2 abstentions

(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

6/

Approbation du programme d'actions 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)
Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de reverser les subventions régionales aux associations retenues dans la programmation régionale.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers notamment l'Agence Nationale pour l'égalité des chances et la cohésion sociale et le conseil régional d'Ile de France.

Commissions concernées :

Toutes

Rapport présenté par M. GUERRIER

Intervention de Mme DUFOUR

« Bien évidemment, entièrement d'accord avec ce que vient de présenter notre collègue M. GUERRIER. Je voudrais quand même poser la question. Puisque les contrats CUCS arrivaient à expiration en 2009, ils ont été prolongés pour une année, je pose donc la question de la suite de ces contrats urbains de cohésion sociale. Ils sont parfaitement cohérents. Ils participent bien au travail que mènent les associations et aussi les services de la ville, sur notamment la réduction des inégalités. On n'a aucune information sur la suite de ces CUCS. Vont-ils être prolongés et comment ? Vont-ils être pérennisés ? On aurait tout de même pensé que l'on aurait pu avoir quelques informations des services de l'Etat, notamment de l'ACSE, sur ces questions. »

Intervention de M. CHARLES

« Je veux dire un mot au nom du groupe communiste. Je suis allé chercher quelques informations qui permettront peut-être de répondre aux interrogations de ma collègue, non pas à sa colère mais à ses interrogations.

En décembre 2009, élus et professionnels de la politique de la ville déclaraient : nous sommes très inquiets. Le rapport annuel de l'observatoire national des ZUS qui est une production étatique sur la situation dans les quartiers d'habitat social, qui venait d'être publié, dressait un portrait statistique très grave des quartiers en difficulté déclarant que la dynamique Espoir Banlieue, qui est le terme cher à Mme Amara et à M. Sarkozy, n'était pas du tout à la hauteur des enjeux, un silence assourdissant régnant au plus haut sommet de l'Etat sur le devenir de la politique de la ville après 2010, comme vient de le rappeler Mme DUFOUR.

Les conventions ayant déjà été prorogées d'un an, c'est le cas cette année, sans autre explication. Cela a été rappelé par M. GUERRIER dans le rapport, 2010 est déjà une année de prorogation. Pourtant, les chiffres sont là. Près de 40 % des 4 millions d'habitants des ZUS ont des bas revenus contre 15 % dans le reste du territoire, selon la Caisse nationale des allocations familiales qui fixe à 903 euros mensuels par personne le montant de ces revenus. Ces mêmes personnes sont 58 % dans les ZUS contre 36 % ailleurs et la proportion de bénéficiaires du RMI est double par rapport à l'ensemble du territoire, comme sont surreprésentés les familles monoparentales, les allocataires isolés, etc. Devant ces dégradations qui touchent en profondeur les habitants pour le pouvoir d'achat, pour la santé, pour le travail, la scolarité, la sécurité, nous avons demandé que le plan de relance pour l'emploi vienne en supplément des crédits du contrat urbain de cohésion sociale dès cette année. Or, la première enveloppe de financement que vient d'évoquer mon ami M. GUERRIER dans le rapport comprend effectivement un plan de relance mais fait baisser de 9 % les autres thématiques. Et nous affirmons a minima la nécessité d'atteindre les 535.000 euros de crédit, tout en rappelant qu'en 2010, les projets portés par les habitants de notre ville et par le service public se montent à un niveau de 675.595 euros. Donc, la ressource de l'idée, de la solidarité, la générosité des habitants et des services est très présente et l'Etat ne l'est pas du tout pour tenter d'y répondre.

Et puis, l'exigence de la tenue du CNV, comité national des villes, a été rappelé par les élus afin de définir des engagements clairs pour préparer l'avenir après 2010. Cette exigence a fini, hier, par payer. Effectivement, hier, j'ai d'ailleurs sous les yeux la lettre de Mme la secrétaire d'Etat, Mme Amara, qui, s'adressant elle-même au premier ministre, lui écrivait : « nous ne gagnons rien à différer les annonces ». Devant tant d'insistance à la fois des élus, des habitants, des associations et de la secrétaire d'Etat elle-même, le premier ministre s'est enfin décidé à réunir le comité national des villes. Or, cette réunion qui s'est tenue, excusez-moi avant-hier et non pas hier, a tourné cours. M. Fillon reporte à 2011 le projet de loi sur la réforme de la politique de la ville, sans plus de commentaire. La réaction ne s'est pas fait attendre et déjà 46 maires (socialistes, communistes, verts et 5 élus de droite aussi) ont signé un texte pétition intitulé « lettre à ceux qui ignorent la banlieue ». Aux élus qui attendaient, avec les associations et les services publics, des mesures urgentes et concrètes face à la dégradation de la situation, M. Fillon a répondu par une volonté empirique, une politique globale, supportable par les finances publiques. On peut craindre la rigueur qui va s'en suivre. Il a demandé à sa secrétaire d'Etat qui réclame depuis des mois la révision de la géographie prioritaire « de ne pas mettre la charrue avant les bœufs ». Là aussi, ce sont ses propres termes.

Alors qu'il y a urgence, que beaucoup de quartiers sont au bord du drame, souffrent en profondeur, que des incidents s'y multiplient, il importe de répondre à cette urgence sociale, de renforcer les services publics, d'aider les plus faibles, de redonner les moyens à l'Education nationale de fonctionner. Le contraire de toutes les annonces et de tout ce qui est fait aujourd'hui par M. Sarkozy et son gouvernement. »

Intervention de Mme DUFOUR

« Les informations que vient de nous donner notre collègue M. CHARLES ne me rassurent pas du tout, bien au contraire. Je suis encore un peu plus inquiète et encore plus en colère. Ce dispositif - qui a fait suite au contrat de ville d'ailleurs - est indispensable pour nous dans les villes, dans les quartiers, pour les habitants, pour les associations. Je crois que l'on est dans un flou encore plus artistique, si ce n'est que je crois que l'on nous prépare tout doucement, pédagogiquement presque, peut-être à n'avoir plus rien du tout. Ou alors, il y aura si peu qu'il faudra se battre entre nous pour rétablir les priorités, comme ils disent. Il n'y a rien de pire. Comment voulez-vous que l'on établisse des priorités entre travailler sur l'emploi, travailler

sur la santé, travailler sur la jeunesse ? Comment faire des priorités ? Tout est important. Je crois qu'il faudra, au nom du conseil municipal, que l'on ait une intervention, quelque chose d'un peu fort, pour montrer que les CUCS ont droit à une suite positive et qui soit tout à fait intéressante pour tout le monde. »

Intervention de M. le Maire

« Tout à fait. Je partage ce qui vient d'être dit, évidemment. On aura à y travailler, à y revenir parce que non seulement les inquiétudes s'accumulent mais déjà cette année, on est en difficulté. Il ne faudrait pas opposer les priorités du point de vue du fond mais aussi entre les quartiers. Ce serait dramatique que l'on nous dise que Champigny, au lieu d'avoir quatre quartiers, n'en a plus que trois, etc. Cela fait partie aussi des hypothèses de restriction et cela concernerait notamment le Plateau. On y reviendra bien évidemment.

Je vous propose de statuer sur la délibération elle-même c'est-à-dire sur le projet 2010. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

7/

Demande de subventions à la région pour la mise en place des bornes enterrées de déchets sur le quartier des Mordacs.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté de M. LECUYER

ADOPTE DE L'UNANIMITE

8/

Convention à intervenir entre le Département du Val de Marne et la Ville de Champigny sur Marne relative au soutien des actions des deux Maisons pour tous et à la collaboration avec les équipes territorialisées de l'administration départementale.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter les subventions auprès du Département et signer tous les actes qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

4^{ème} commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur le handicap, Politique en direction des seniors, Droit des femmes.

Rapport présenté par M. GUERRIER

ADOPTE DE L'UNANIMITE

DIRECTION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

9/

Gestion et location de la salle familiale municipale du Bois l'Abbé à des particuliers campinois

Conditions de location

Fixation de la tarification et de la caution

Approbation de la convention type

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. BLIMI.

Intervention de M. JEANNE

« Une intervention à la suite du conseil de quartier. On avait un peu débattu de cette question. Les gens du quartier ont demandé si l'on ne pouvait pas aller un peu au-delà, au niveau de l'horaire. Je me tourne vers M. GUERRIER. J'avais fait une suggestion. Je souhaitais donc la porter ici. Il faut voir après comment on peut la mener. A savoir de peut-être revaloriser un peu le coût pour ceux qui souhaitent aller au-delà. Après, se posent les problématiques de surveillance que l'on avait évoquées au conseil de quartier pour ouvrir cette perspective qui semblait répondre à une demande de plusieurs habitants. Ce n'est qu'une suggestion. »

Réponse de M. GUERRIER

« Effectivement, c'est une question qui a été soulevée au conseil de quartier avec quelques remarques. Mais on a rappelé aussi les conditions, c'est-à-dire qu'aujourd'hui l'ouverture de la salle familiale est basée sur un nombre de personnels existants. Dans la situation dans laquelle se trouvent les finances communales, nous sommes très attentifs à ne pas alourdir les questions budgétaires. Pour l'ouverture de la salle familiale, on est obligé d'avoir un gardien puisque l'on est en dans un bâtiment qui est classé, d'un point de vue incendie, dans une catégorie qui nous oblige, quand il y a du monde à l'intérieur, à avoir obligatoirement un gardien. Les horaires de travail de ce gardien, les 35 heures de travail, sont calqués sur l'ouverture et le fonctionnement de la Maison pour tous et le fonctionnement de la salle familiale. Tout dépassement d'horaires impliquerait ou des heures supplémentaires ou l'embauche d'un autre gardien. Ce n'est pas le choix qui a été fait aujourd'hui. On a aussi un autre souci, c'est celui de la tranquillité publique. On pense que 4 heures du matin est une heure relativement acceptable pour une fête familiale. Cela laisse quand même du temps,

puisque les gens peuvent avoir accès à partir du vendredi soir à la salle. Ils ont le samedi pour préparer, décorer, et jusqu'à 4 heures du matin nous paraît une heure raisonnable. Ce qui a été dit, et ce que j'ai pu déclarer au cours de cette réunion, c'est que l'on a entendu un certain nombre de questionnements et de remarques. On est aussi dans une expérience. C'est nouveau pour nous. A l'avenir, on réfléchira, on regardera y compris d'ailleurs les questions que cela peut poser au niveau tranquillité publique. On est sur un début d'expérience. On va regarder le fonctionnement, regarder toutes les problématiques. Et puis, éventuellement, on reviendra sur le fonctionnement s'il y avait des améliorations possibles. En tout cas, il faut tenir compte de la situation budgétaire dans laquelle on se trouve aujourd'hui. Je crois que la demande de 600 euros est une demande tout à fait raisonnable si l'on regarde ce qui se passe aux alentours. Ce sont des heures qui me semblent correspondre à ce qui se pratique partout alentour. C'est une proposition qui est, à mon sens, très intéressante pour les familles campinoises. Voilà, pour l'instant on a fait ce choix. Je pense que c'est celui qu'il faut mettre en œuvre pour l'instant. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

10/

Convention de partenariat entre la Ville et la Régie Autonome des Transports Parisiens relative à la mise en place d'ateliers mobilité.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

Commission concernée :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

Rapport présenté par M. DESSEIGNE qui souligne que la mise en place de ces ateliers mobilité relève d'une démarche originale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DES POLITIQUES SPORTIVES

11/

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association sportive ASOMBA pour l'aider dans l'organisation des diverses manifestations prévues dans le cadre de son 30^{ème} anniversaire.

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. SUDRE

Intervention de M. TRAORE qui appuie la demande de l'association l'ASOMBA dont l'action ne se limite pas au sport mais s'étend également au soutien scolaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

M. LAMBERT et M. LAURENT, membres du bureau de l'ASOMBA, n'ont participé ni au débat ni au vote.

12/

Convention portant sur le soutien financier de la Ville au Red Star Club de Champigny pour son action en faveur du sport de haut niveau et de performance.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle technologie de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. BLIMI qui fait état de la demande de M. JEANNE lors de la séance de la 1^{ère} commission.

M. JEANNE a souhaité avoir pour le conseil municipal un état du nombre d'athlètes concernés par discipline.

Réponse :

Une note précisant la répartition de la subvention 2009 ainsi que le nombre d'athlètes par discipline est remise à M. JEANNE ce soir et tenue à disposition des conseillers qui le souhaiteraient.

Elle indique la répartition par sections pour une somme totale allouée de 34 500 euros

22 500 euros (somme inchangée depuis 1998)

- Judo : 11 athlètes de 1^{ère} division
6 athlètes en équipe de France

12 000 euros

- Athlétisme : 2 athlètes (Nationale, vice-championnes de France)
- Aviron : 8 filles, 14 garçons (Championnat de France)
- Basket : 12 filles (Nationale N2/N3)
- Canoë-Kayak : 32 participations au Championnats de France
- Volley-Ball : 12 filles (Nationale 3)

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

M. SUDRE, président de la section Judo du RSCC, n'a participé ni au débat ni au vote.

13/

Convention portant sur le soutien financier de la Ville au Club des Sports de Glace pour son action en faveur du sport de haut niveau et de performance.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle technologie de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. SUDRE qui fait état de la demande formulée par M. JEANNE lors de la séance de la 1^{ère} commission.

M. JEANNE a demandé à avoir la répartition de la subvention pour 2009.

Réponse :

Une note précisant la répartition de la subvention 2009 est remise à M. JEANNE et tenue à disposition des conseillers qui le souhaiteraient.

Pour une somme totale allouée de 9 000 euros, la répartition est la suivante :

- Equipe Hockey : Nationale 2 – 15 garçons 6000 euros
- Artistique : 22 licenciés 3000 euros
- Soit 5 poussins
- 5 en avenir
- 2 minimes
- 5 novices
- 3 juniors
- 2 seniors

ADOPTE A L'UNANIMITE

14/

Convention portant sur le soutien financier de la Ville à l'Académie Sporting Club pour son action en faveur du sport de haut niveau et de performance.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle technologie de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. SUDRE

ADOPTE A L'UNANIMITE

15/

Attribution d'une subvention de 5 900 € à l'Office Municipal des Sports

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle technologie de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. SUDRE

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

16/

Renouvellement de la convention fixant les relations de coopération entre l'association « Point-Ecoute Champigny » et la Ville de Champigny-sur-Marne, Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de la signer.

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

1^{ère} commission : Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique Sportive, Projets de Solidarité Internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

Rapport présenté par Mme DUFOUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE LA JEUNESSE

17/

Attribution d'une subvention municipale exceptionnelle de 800 euros à l'association OXY'JEUNES à l'occasion de son action sur le thème de la parentalité en direction des élèves et des parents rattachés au collège Elsa Triolet.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme FLORES-RACMACHERS qui indique que lors de la séance de la 1^{ère} commission, M. JEANNE a demandé combien d'enfants sont concernés dans le collège et par les différentes opérations.

Réponse : Une information a été donnée à tous les collégiens.

Mais un travail spécifique, après concertation avec le proviseur du collège Elsa Triolet, a concerné les classes de 6^{ème} et 3^{ème} sur l'année.

Ce travail s'est concrétisé par un suivi par groupe et individuel : Plus de 100 jeunes ont été ainsi suivis (rencontre, information, échange).

Les parents participent à des ateliers avec les jeunes en dehors du collège dans les locaux de l'association.

60 familles sont ainsi en contact direct avec l'association.

Intervention de M. TRAORE qui souligne lui aussi l'importance de l'action et du travail accompli par l'association OXY'JEUNES.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

Mme CAMARA, membre du bureau de l'association OXY'JEUNES, n'a participé ni au débat ni au vote.

18/

Convention entre la ville et la Caisse des Ecoles ayant pour objet l'organisation des séjours été 2010 pour les adolescents (15-17 ans).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ETTORI.

Intervention de Mme RONDEAU qui s'étonne que le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles ait été reporté et soit invité à approuver cette convention après le conseil municipal.

Réponse de M. le Maire : Il aurait sans doute été souhaitable en effet que le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles se réunisse avant mais il n'y a pas d'obligation légale à ce sujet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19/

Avenant n° 2010-01 à la convention d'objectifs et de financement « prestation de service accueil de loisirs sans hébergement », entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la ville de Champigny sur Marne.

Autorisation donnée à M le Maire ou son représentant de signer ledit avenant.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ETTORI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

20/

Indemnité représentative de logement aux instituteurs non logés.
Fixation du taux de base pour 2009. Avis du Conseil Municipal.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ETTORI.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DIRECTION DES POLITIQUES CULTURELLES

21/

Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2009/2010/2011 entre l'Etat, la ville de Champigny sur Marne et l'Ensemble 2E2M, fixant le montant de la subvention de l'Etat pour l'année 2010.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ledit avenant.

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances, Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par Mme KENNEDY.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DIRECTION PREVENTION SANTE

22/

Modification de la grille des tarifs d'entente directe des actes de soins dentaires prothétiques et d'orthopédie dento-faciale à compter du 1^{er} juillet 2010.

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité, Action sociale, Prévention/Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats publics, Personnel communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication.

Rapport présenté par Mme DUFOUR.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

23/

Convention entre la Ville de Champigny et l'Union des Groupements d'Achats Publics pour la fourniture d'un marché-type concernant la fourniture d'équipements de laboratoire et des produits associés.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention et tous documents y afférent.

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats publics, Personnel communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication.

Rapport présenté par M. GASCARD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

24/

Marché d'effacement des graffitis et d'enlèvement des affiches sur le territoire de la Ville
Dossier de consultation des entreprises.

Marché à bons de commande conclu sans minimum ni maximum pour une durée de 4 ans.

Approbation du dossier de consultation et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure d'appel d'offres correspondante et de signer le marché à intervenir.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. RIVALLAIN qui indique que lors de la séance de la 1^{ère} commission, M. JEANNE a souhaité que l'on précise les unités de base de la facturation à la commande.

Réponse : Le bordereau de prix unitaire est remis ce soir à M. JEANNE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25/

Marché de ramassage des feuilles sur le territoire de la Ville de 2010 à 2014.

Dossier de consultation des entreprises.

Marché à bons de commande conclu sans minimum ni maximum.

Approbation du dossier de consultation et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure d'appel d'offres correspondante et de signer le marché à intervenir.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l’espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l’information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. LECUYER qui indique que M. JEANNE lors de la séance de la 1^{ère} commission, a souhaité que l’on précise les unités de base de la facturation à la commande.

Réponse : Le bordereau de prix unitaire est remis ce soir à M. JEANNE.

ADOPTE A L’UNANIMITE

26/

Marché de vérification, d’entretien, de maintien en bon état de fonctionnement des portes et portails, bornes et autres dispositifs automatiques pour 2010 (prestations reconductibles en 2011, 2012 et 2013).

Dossier de consultation des entreprises.

Marché à bons de commande conclu sans minimum ni maximum.

Approbation du dossier de consultation et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d’engager la procédure d’appel d’offres correspondante et de signer le marché à intervenir.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l’information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ETTORI.

ADOPTE A L’UNANIMITE

27/

Marché de location d’autocars avec chauffeurs pour le transport en commun de personnes (adultes et enfants) en sites urbains ou non urbains, dans les limites ou à l’extérieur de la Ville.

Dossier de consultation des entreprises.

Marché à bons de commande conclu sans minimum ni maximum pour une durée de cinq ans.

Approbation du dossier de consultation et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d’engager la procédure d’appel d’offres correspondante.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l’espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l’information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. FUCHS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

28/

Opération « ZAC du Plateau »

Prorogation de la garantie communale accordée à la SA HLM IDF Habitat suite au refinancement d'un emprunt initialement garanti par délibération du 15 novembre 1999 concernant la construction de 74 logements à la ZAC du Plateau.

Montant du capital restant dû : 2 144 672 euros.

Commissions concernées :

1ère commission : Finances/Marchés et Achats Publics Personnel communal Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

2ème commission : Aménagement du territoire et Développement urbain Politique du logement et amélioration de l'habitat Développement économique / Emploi-Insertion Economie solidaire Commerce et marchés aux comestibles Artisanat Tourisme

Rapport présenté par M. FAUTRE

Intervention de M. SCHMITT

« Cette délibération ne peut pas être isolée de son environnement c'est-à-dire de la politique municipale en matière de logement. Je vais répéter une nouvelle fois ce que l'on dénonce et ce qui avait été dénoncé à l'origine par nos prédécesseurs de l'opposition municipale, il y a 11 ans. Il s'agissait du RPR, de l'UDF et des apparentés à l'époque. Déjà, ils avaient témoigné auprès de vous leur désapprobation de cette politique de logement déséquilibrée. Et 11 ans plus tard, nous, on va proroger aussi, puisque vous utilisiez ce terme tout à l'heure, la décision de nos prédécesseurs puisque la mixité sociale ne s'améliore pas dans notre commune. Pour les mêmes raisons, nous voterons contre cette délibération. »

Intervention de M. le Maire

« Les locataires auxquels vous refusez la garantie communale réaménagée, puisque l'on a la possibilité de la réaménager, apprécieront certainement que, même 11 ans après, vous ne leur ayez toujours pas pardonné. »

M. SCHMITT

« Je vous ai expliqué les raisons. »

M. le Maire

« Tout à fait. C'est la ZAC du Plateau. Il y a de la diversité et cela tombe mal de pointer ce dossier. Il y avait, de mémoire, 150 accessions à la propriété. N'est-ce pas, M. CHARLES ? »

Intervention de M. CHARLES

« Cette ZAC a été réalisée en 1984 et précisément dans un souci à Champigny d'urbaniser un secteur sur lequel l'ancien Maire de Paris voulait construire près de 3.000 logements. On en a réalisé un peu moins de 800 d'abord dans un souci d'urbanisation humaine avec un parc de 20 hectares au milieu, avec un série d'équipements qui peut-être aujourd'hui sont devenus obsolètes mais qui permettaient avec la trame verte réalisée par le conseil général de traverser un quartier agréable. C'est l'ancien bidonville sur lequel la ville de Paris voulait faire quand

même presque deux fois le Bois l'Abbé. On a dû préempter car M. Giscard d'Estaing a eu l'audace de donner aux Maires de l'époque le droit de préemption en 1976. On a pu le pratiquer une des premières fois à l'encontre de la ville de Paris et donc empêcher la ville de Paris de réaliser un équipement qui serait peut-être aujourd'hui dans les quartiers que nous avons évoqués au début de ce conseil municipal. Nous avons réalisé une ZAC avec 150 logements en accession à la propriété qui sont collectifs et individuels, 65 logements qui sont en foyer résidence dit foyer soleil et qui sont intégrés dans le tissu urbain classique, des ateliers d'artistes, du logement social en individuel et en collectif.

Effectivement, on peut toujours... monsieur Plus, monsieur Plus. En termes d'urbanisme partagé avec une succession de programmes diversifiés, on est quand même sur un exemple qui a montré des possibilités intéressantes à l'époque. Bien sûr, rien n'est parfait. Mais si vous voulez montrer du doigt des choses, vous devriez peut-être retrouver les délibérations de vos propres collègues à l'époque, cela ne fait pas 11 ans, 1984...

Je ne suis pas persuadé que vos collègues n'aient même pas voté pour la ZAC du Plateau à cette époque. Je ne veux pas m'engager pour eux. Je ne m'en rappelle pas. »

Intervention de M. DESSEIGNE

« Pour confirmer ce que vient de dire et développer M. CHARLES, votre déclaration est surprenante sur ce projet. J'ai souvenir qu'il y avait eu à l'époque une concertation avec les habitants du quartier et les associations de propriétaires de ce quartier. En plus des réalisations que vient de rappeler M. CHARLES, il y avait une conception très collective du programme, avec le maintien de très nombreux pavillons du tissu existant. On est bien à l'opposé de la déclaration que vous venez de faire. »

Intervention de M. SCHMITT

« Une petite remarque. J'avais bien initié mon propos en disant que je ne voulais pas isoler cette délibération de son contexte. Le contexte, c'est la politique de logement au sens global. On est sur la ville. Je ne faisais pas référence à 1984 mais simplement à ce qui est écrit dans le texte, 1999. La délibération n'avait pas été votée par l'ensemble de l'opposition municipale. C'est quand même écrit aussi. Il n'y avait pas non plus l'unanimité que vous avancez. »

ADOPTE A LA MAJORITE

36 votes pour dont 2 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)

8 votes contre dont 1 procuration

(groupe UMP – groupe Divers droite)

2 abstentions

(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

Mme ETTORI et Mme KENNEDY, membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IDF Habitat, n'ont participé ni au débat ni au vote.

29/

Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de livres non scolaires pour l'ensemble des services de la ville de Champigny-sur-Marne.

Approbation du dossier de consultation des entreprises

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure et de signer le marché à intervenir.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA qui indique que M. JEANNE a demandé quelle est la part revenant aux bibliothèques et celle revenant aux autres services.

Réponse : Une note précisant la répartition est remise à M. JEANNE ce soir et tenue à disposition des élus que la souhaiteraient.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 /

Appel d'offres ouvert relatif à l'impression du magazine municipal "Champigny notre ville" et ses suppléments

Approbation du dossier de consultation des entreprises

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure et de signer le marché à intervenir.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31/

Appel d'offres ouvert relatif à la distribution du magazine municipal, des suppléments et correspondances municipales sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne.

Abrogation de la délibération du 31 mars 2010 portant sur le même objet en raison d'un seuil minimum surévalué

Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure et de signer le marché à intervenir.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. FAUTRE qui fait état de la demande formulée par M. JEANNE lors de la séance de la 1^{ère} commission.

M. JEANNE a demandé à avoir le nom du titulaire actuel du marché.

Réponse : Depuis janvier 2010, la distribution est effectuée hors marché par la Société ISA-PLUS (siège : Sevran).

Le marché précédent dont était titulaire la Société « Le diffuseur des collectivités » (siège : Ivry sur Seine) n'avait en effet absolument pas donné satisfaction et avait fait l'objet de nombreuses plaintes des campinois.

Intervention de Mme RONDEAU qui indique qu'il y a des endroits où le bulletin n'est pas du tout distribué.

Intervention de M. FUCHS qui, pour sa part, s'était plaint à un moment donné que sur son quartier la distribution était inexistante.

Il constate sur les derniers numéros une amélioration.

Il demande quels sont les moyens dont dispose la mairie pour intervenir et à qui s'adresser lorsque dans un quartier, on est privé de la distribution du magazine municipal.

Réponse de M. FAUTRE

« Le plus simple est d'interpeller le service communication. Il faut savoir qu'avec la nouvelle société, celle qui a fait la transition c'est-à-dire la société ISA-PLUS dont le siège est à Sevran, le travail effectué est beaucoup plus conséquent qu'avec la précédente société. On a des relations très étroites avec cette société. Le plus simple pour les campinois est d'interpeller le service communication. Régulièrement, à tous les moments de la distribution, quel que soit le jour, la société nous envoie un état précis des distributions jour par jour. On est capable de croiser à la fois la plainte des campinois si elle a lieu, avec l'état de la distribution de la société. C'est vrai qu'aujourd'hui, la société qui le fait effectivement est plutôt bonne. On a très peu de mauvaises distributions. Cela ne veut pas dire pour autant que ce sera celle-ci qui aura l'attribution du marché. Ce sera à elle de répondre au marché proposé actuellement. »

M. le Maire

« Il faut donc maintenir une pression. On a besoin, comme vous l'avez fait, de l'intervention des conseillers ou des usagers, des campinois, quand cela se passe mal. Il y a eu, y compris dans le passé, des sociétés qui ont fait le travail pendant un certain temps et puis cela s'est dégradé. Nous ne sommes pas à l'abri. C'est un métier où la précarité domine et il y a quand même des faiblesses. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

32/

Actions de formation des élus – Année 2009

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances/ Marchés et Achats Publics, du Personnel Communal, des Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. KUENGIENDA qui indique que lors de la séance de la 1^{ère} commission, M. JEANNE a demandé pour information d'avoir le plafond des formations par élu (montant maximum accordé à la formation pour chaque élu)

Réponse : 40 000 euros ont été prévus au budget à diviser par les 49 élus soit 816 euros maximum par élu (avec possibilité de mutualisation des sommes par groupes politiques)

**Le conseil municipal prend acte du tableau récapitulatif
des actions de formation menées en 2009**

DIRECTION TRAVAUX DES ASSEMBLEES/AFFAIRES JURIDIQUES

33/

Installation d'un conseil de surveillance au Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil.
Désignation à scrutin public d'un représentant de la collectivité territoriale pour siéger en qualité de membre au sein dudit conseil.

Commission concernée :

4^{ème} commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordinations des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

Rapport présenté par Mme DUFOUR qui indique que la candidature proposée pour la majorité municipale est celle de M. le Maire

M. le Maire fait appel aux autres candidatures éventuelles.

Il n'y a aucun autre candidat.

Après vote à scrutin public,

M. le Maire est DESIGNE A L'UNANIMITE

34/

Commission relative aux antennes relais de téléphonie mobile.
Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal titulaire en remplacement de M Alain CHEVALIER, conseiller municipal démissionnaire de cette fonction.
Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal suppléant en remplacement de M. Michel DUVAUDIER, conseiller municipal démissionnaire de cette fonction.

Rapport présenté par M. le Maire.

M. FUCHS propose les candidatures suivantes :

- en qualité de titulaire : lui-même
- en qualité de suppléant : M. Jeanne

Après vote à scrutin public,

M. FUCHS (en qualité de titulaire) et M. JEANNE (en qualité de suppléant) sont

DESIGNES A L'UNANIMITE des suffrages exprimés
par 3 voix

**(Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -
Gauche citoyenne/Europe écologie)**

46 abstentions dont 4 procurations

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès,
écologistes et de personnalités - groupe UMP – groupe Divers droite)**

Questions diverses.

M. le Maire

« M. CHEVALIER souhaitait poser deux questions. Je lui donne la parole. »

M. CHEVALIER

«La première concerne le groupe des riverains de la rue du Dr Roux et de l'école Jacques Decour qui m'ont saisi d'un courrier réclamant une concertation parce que, de leur point de vue, la sécurité avec la mise en place de murets dans cette rue, la sécurité des enfants est en cause. Il leur avait été dit par courrier qu'ils seraient consultés et qu'il y aurait l'organisation d'une réunion. En fait, cette réunion n'a pas eu lieu et les travaux ont repris. Ils demandent donc que l'on stoppe ces travaux pour non respect de la sécurité des enfants et des riverains, et pour non-conformité des travaux réalisés au regard de la réglementation. C'est ma première question.

La deuxième question concerne la lettre que je vous ai envoyée, Monsieur le Maire, concernant la pétition pour la ZAC des Simonettes nord qui a recueilli une cinquantaine de signatures. Les pétitionnaires demandaient de reculer de 20 mètres la limite de la ZAC. Je ne suis pas habitué à cela. Souvent ou toujours, vous répondez à mes courriers. Pour moi, c'est un fait inhabituel. Je vous pose la question : avez-vous trouvé le courrier dans la boîte aux lettres ? »

M. le Maire

« J'ai bien reçu votre courrier, effectivement. Comme il est de coutume et comme c'est écrit dans notre règlement, nous n'engageons pas de débat sur ces points mais il vous sera bien évidemment répondu. »